

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 4

Artikel: L'armée suisse et le désarmement
Autor: Lecomte, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXX^e Année

N° 4

Avril 1925

L'armée suisse et le désarmement.¹

De tous temps il y a eu des guerres. Si nous en croyons l'Ecriture sainte, la première guerre se déclencha dès qu'il y eut deux hommes sur la terre : Caïn et Abel.

A travers l'antiquité payenne, le moyen âge et jusqu'à nos jours, il y a eu des guerres et il ne manque pas de gens pour ajouter :

Et il y en aura toujours.

Ces gens, nous pouvons les ranger sous plusieurs catégories.

Il y a d'abord les militaristes « de droit divin », genre Moltke, Guillaume II et Ludendorff. Ceux-ci proclament hautement que la guerre est d'essence divine ; qu'elle est nécessaire pour permettre à l'humanité de se retremper et l'empêcher de sombrer dans le matérialisme et l'affarisme ; que c'est un sacrilège de vouloir la supprimer.

Je note, en passant, que cette catégorie compte des représentants nombreux et influents dans nos hautes sphères militaires. J'y reviendrai.

Proches parents de ces militaristes sont les biologistes, qui considèrent l'homme comme soumis, de même que les autres animaux, à la loi du *struggle for life*, aussi bien en tant que nations qu'à titre d'individus.

Il y a aussi les sceptiques et les défaitistes, qui ne nient pas les horreurs de la guerre, mais qui les acceptent comme un mal nécessaire, et ne peuvent se hausser à l'effort voulu pour en chercher le remède.

Il y a enfin la grande masse amorphe et apathique qui ne voit pas plus loin que son nez et qui accepte, sans discuter ni réfléchir, les coutumes, bonnes ou mauvaises, héritées de

¹ Conférence faite à Lausanne, le 16 mars 1925, à la section vaudoise de l'Association suisse pour la Société des Nations.

générations passées, ou prônées dans des propos de cabaret et des discours de cantines.

En face de ces divers groupes, que j'appellerai *bellicistes*, se sont dressés au cours des siècles de rares esprits généreux, *pacifistes*. Ils n'ont pas été compris et ne pouvaient pas l'être dans une humanité où les peuples n'avaient ni les moyens matériels de s'entendre entre eux, ni le degré d'éducation indispensable pour cela.

Envers des envahisseurs barbares dont on ne connaissait ni les mœurs, ni la religion, ni la langue, il n'y avait, dans l'antiquité et le moyen âge, d'autre moyen de discussion que la lutte à main armée.

Si l'on songe que 200 000 Turcs ont, en 1683, assiégué Vienne et menacé l'Europe entière, on conviendra qu'au début du XVIII^e siècle, il eût été prématuré de parler de pacifisme et de désarmement.

Si l'on songe qu'un siècle plus tard, la Révolution française vint faire trembler sur ses bases tout l'édifice de l'Europe monarchique, et que le XIX^e siècle débuta par 15 années de guerres, il n'y a pas lieu de s'étonner que ce siècle se soit écoulé sans que les idées pacifistes aient fait de grands progrès.

C'est dans les derniers jours du siècle, le 29 juillet 1899, que fut conclue à la Haye la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, à laquelle la Suisse n'adhéra que le 17 juin 1907. Il ne s'agissait d'ailleurs pas d'empêcher les guerres, mais d'en restreindre autant que possible les rigueurs.

La guerre mondiale, enfin, a clairement montré l'insuffisance de la convention de la Haye et la nécessité de rechercher une solution des conflits mondiaux autre que la guerre.

Quel que soit le jugement que l'Histoire porte sur le Président Wilson, son mérite inoubliable sera d'avoir voulu lier cette question à celle de la paix en créant la Société des Nations, dont le but essentiel est de prévenir les guerres futures.

Ce sera la honte éternelle du Sénat des Etats-Unis d'avoir, pour de misérables motifs de politique intérieure et d'affarisme, saboté l'œuvre idéaliste du Président.

Cependant la guerre de 1914-18 a tellement dépassé en

horreur tout ce que l'on avait prévu, elle a marqué un tel recul au point de vue humanitaire que, malgré l'abstention des Etats-Unis, les autres gouvernements alliés n'ont pu se soustraire au devoir d'appuyer l'œuvre de Wilson.

Ils l'ont fait avec plus ou moins d'enthousiasme, mais ils l'ont fait et la plupart des neutres ainsi qu'une partie des vaincus se sont joints à eux.

Depuis six ans, la Société des Nations, dans laquelle la majorité des Etats civilisés sont officiellement représentés, travaille à rechercher la solution pacifique des conflits internationaux.

Mais cette solution, l'a-t-on trouvée ? Malheureusement, nous sommes obligés de répondre : Non. Par contre, rien n'autorise non plus à affirmer qu'on ne la trouvera jamais.

Le protocole de Genève n'a certes aucune chance d'être accepté tel quel par l'unanimité, ni même la majorité des membres de la Société des Nations. Le seul fait d'avoir réussi à le mettre sur pied est cependant un symptôme réjouissant pour l'avenir. Nous sommes en droit d'espérer que la Société des Nations arrivera, tôt ou tard, à substituer à la guerre quelque autre moyen de résoudre les conflits entre nations.

J'ai dit « tôt ou tard », mais il ne faut pas se faire d'illusions : ce sera plus tard que tôt. Ce ne sera peut-être pas avant qu'il n'y ait eu encore une ou plusieurs guerres mondiales.

En effet, la Société des Nations souffre de deux faiblesses constitutionnelles qu'il ne faut pas perdre de vue : 1^o *Les intérêts de ses membres sont si divers* que l'introduction de l'arbitrage obligatoire, ou de toute autre procédure obligatoire, se heurtera longtemps encore à l'opposition de l'un ou de l'autre. Pour un puissant et orgueilleux empire, il est dur de renoncer à une partie de sa souveraineté au profit d'un tribunal international ou d'un juge-arbitre ressortissant d'une république minuscule ou exotique.

Il faudra peut-être des générations pour abattre des préjugés fondés sur des devises orgueilleuses comme : Britannia rule the waves, America for Americans, Deutschland über Alles, et autres du même genre.

Il faudra du temps... ou une nouvelle guerre. Celle-là n'écla-

tera peut-être pas entre membres de la Société des Nations, mais il y a de puissantes influences extérieures qui pourraient les y entraîner.

En effet, et c'est là le second point faible, la *Société des Nations est loin d'être universelle*. Trois des plus puissantes nations, les Etats-Unis, l'Allemagne et la Russie n'en font pas partie et on ne saurait prévoir si, ni quand, elles y adhéreront.

Les deux premières ne sont pas nettement hostiles. Les Etats-Unis ne refuseront pas leur appui à la Société des Nations, quand ils y verront leur intérêt. Le peuple américain finira un jour par comprendre qu'il a plus à gagner à entretenir de bonnes relations avec les autres peuples qu'à aider quelques centaines de ploutocrates à augmenter leur bien mal acquis.

Le peuple allemand, tiraillé à hué et à dia par nationalistes et communistes, finira peut-être par faire un raisonnement analogue et par se donner un gouvernement qui se rallie franchement à la Société des Nations.

Le peuple russe, lui aussi, secouera peut-être un jour sa torpeur et le joug de son gouvernement révolutionnaire. Pour le moment, ce gouvernement communiste est nettement hostile, non seulement aux principes de la Société des Nations, mais à ceux qui sont à la base de toute la civilisation capitaliste actuelle. On peut être sûr que ce gouvernement n'aura aucun scrupule à provoquer une crise mondiale, guerre ou révolution, s'il trouve une occasion favorable. C'est là l'étincelle qui risque de mettre le feu aux poudres, aussi longtemps que les deux causes de faiblesse dont je viens de parler continueront à exister.

Dans ces circonstances il est prématuré de songer au désarmement à bref délai.

Comme on l'a fort bien dit et répété à la Société des Nations, le désarmement matériel doit être précédé du désarmement moral.

Pour que ce dernier soit réalisé, je viens de montrer que deux conditions essentielles font encore défaut :

L'unité de vues au sein de la Société des Nations sur les questions de l'arbitrage, des garanties mutuelles, etc. ;

L'universalité, sans laquelle le désarmement moral au sein

de la Société des Nations reste inefficace. Sans les Etats-Unis pas d'argent, sans l'Allemagne et la Russie, pas de certitude de paix.

C'est donc à réaliser ces deux conditions que la Société des Nations doit s'appliquer en premier lieu.

Au point de vue désarmement matériel, la Société des Nations doit se borner pour le moment à y préparer les esprits et à combattre toute recrudescence de ce que j'ai appelé le bellicisme.

* * *

Quels doivent être, sur ces bases, les buts des Associations nationales pour la Société des Nations, et tout spécialement de l'Association suisse, étant donné la situation unique de la Suisse dans la Société des Nations ?

C'est ce qui forme à proprement parler le but de cette étude.

Il me paraît que l'action des associations pour la Société des Nations en général doit être surtout une action de propagande dans le sens que je viens d'indiquer.

Cette propagande doit, dans chaque nation, s'exercer par le haut et par le bas, c'est-à-dire d'une part sur les gouvernements et leurs délégués à la Société des Nations, d'autre part sur l'opinion publique des peuples que ces gouvernements représentent.

Pour les peuples encore en dehors de la Société des Nations il y a également deux moyens de propagande : créer et soutenir dans ces Etats des associations ou groupements Société des Nations ; inviter leurs gouvernements à participer au travail en vue des buts accessoires de la Société des Nations, buts économiques, humanitaires, hygiéniques, etc. Cette collaboration intellectuelle sera la meilleure préparation au désarmement moral et matériel.

Quant au désarmement lui-même, l'attitude des associations pour la Société des Nations dépendra largement de la situation spéciale des pays divers. Ainsi la Pologne, coïncée entre deux grandes puissances hostiles, ne pourrait guère désarmer aujourd'hui sans s'exposer à un nouveau démembrément. La Norvège et le Portugal, par contre, que personne

ne menace, pourraient peut-être désarmer dès maintenant dans une plus large mesure.

La Suisse est dans une situation unique par suite de ses traditions de neutralité, reconnues par les traités de 1815 et 1919, et tout spécialement par la déclaration de Londres de 1920, sur laquelle je reviendrai plus loin.

Il ne sera, cependant, pas difficile de déduire de ce qui précède des règles de conduite pour l'Association suisse en ce qui concerne l'attitude à adopter soit d'une manière générale, soit en particulier vis-à-vis des projets militaires actuels du Conseil fédéral.

Je remarque d'emblée que je n'ai aucun contact, ni officiel ni officieux, avec le Conseil fédéral et que je n'ai aucunement mission ni ambition de soutenir sa politique.

Je dois cependant constater que, d'une façon générale, cette politique a été en accord avec les principes généraux que je viens d'exposer. Notre gouvernement et ses délégués à la Société des Nations ont nettement appuyé les principes d'universalité et d'arbitrage obligatoire, et observé une certaine réserve sur la question du désarmement.

Notre association doit donc, en règle générale, appuyer l'attitude prise jusqu'ici par le Conseil fédéral vis-à-vis de la Société des Nations, sans se laisser trop influencer par quelques « gaffes » de détail, inséparables de toute action diplomatique et bureaucratique.

Cela ne veut d'ailleurs pas dire qu'il faille accepter sans discussion tous les projets militaires actuels ou futurs du Conseil fédéral. C'est précisément pour discuter ces projets que nous sommes ici ce soir.

Avant d'entamer la lutte, il est bon de connaître ses adversaires. Les projets du Conseil fédéral en rencontreront de deux sortes : ceux qui trouvent qu'on va trop loin, ceux qui trouvent qu'on ne va pas assez loin, dans l'esprit de la Société des Nations.

Parmi les premiers nous avons, surtout en Suisse allemande, un très fort contingent d'ennemis déclarés de la Société des Nations, qui l'ont combattue dès le premier jour. Ces gens-là sont, pour la plupart, d'aussi bons Suisses que nous, mais

élevés dans des milieux allemands ou germanophiles ils ont de la peine à se consoler de la défaite allemande. Ils reprochent à la Société des Nations d'être une association de vainqueurs, dirigée contre l'Allemagne et ses amis, et répudient tout contact avec elle.

Ce qui rend cette catégorie de gens très dangereux c'est que beaucoup d'entre eux, et non des moindres, appartiennent à la classe des bellicistes de droit divin. Le plus éminent était le général Wille, qui a laissé une très forte empreinte sur notre corps d'officiers. Quelque réserve qu'on puisse faire sur les idées et les sympathies politiques du général, il faut reconnaître qu'il a été un militaire et un pédagogue de haute valeur. Si son influence comme tel persistait dans nos hautes sphères militaires, nous pourrions nous en estimer heureux. Malheureusement, beaucoup de ses élèves, déjà prédisposés par l'ambiance, ont subi non moins fortement son influence politique, hostile à la Société des Nations.

La discussion avec ces gens-là est difficile. Leur principal argument est l'éternel « Es ist nicht wahr », et lorsqu'on essaie de leur prouver que « es ist wahr » ils vous accusent volontiers d'être « vendus » à la France ou à la Société des Nations. Cela nous est arrivé à maintes reprises à moi et à bien d'autres.

La meilleure réponse à leur donner, c'est de travailler à l'universalisation de la Société des Nations et spécialement à l'admission de l'Allemagne. Celle-ci admise dans la Société, leur principal argument tombera. Du même coup tombera l'influence incontestable qu'ils exercent sur une grande partie du peuple, du parlement et du Conseil fédéral.

En attendant, il ne faut pas oublier cette influence, surtout sensible dans les sphères militaires, et garder une pointe de méfiance vis-à-vis des projets futurs de nos augures militaires.

Je dirai plus loin pourquoi je n'ai pas de méfiance au sujet des projets actuels.

Une autre catégorie d'adversaires, ce sont les extrémistes dans l'autre sens, qui veulent le désarmement immédiat et absolu.

Ils sont de plusieurs sortes.

Les plus dangereux sont peut-être les *communistes* qui, en sabotant la force armée, sapent une des bases de la société capitaliste. Pour eux, désarmement est le prélude obligé de chambardement. Avec eux, la discussion est encore plus pénible qu'avec les bellicistes germanolâtres. Il vaut mieux ne pas l'aborder. Ces gens reçoivent leur mot d'ordre de Moscou. C'est sur Moscou qu'il faut laisser agir la Société des Nations.

Comment ? Cela sort de notre cadre.

Un autre groupe, heureusement peu nombreux, ce sont les *pacifistes pur sang*, qui manquent du sens des réalités et poursuivent aveuglément un idéal insaisissable. Pour eux, la Suisse, avant-garde du progrès, doit donner aux autres peuples l'exemple du désarmement. Avec ceux-là toute discussion est, je crois, également inutile.

Il y a enfin les *défaïtistes*, qui jettent le manche après la cognée, et considèrent tout effort militaire comme inutile, étant donné notre faiblesse vis-à-vis de la puissance de nos grands voisins. A ceux-là je répondrai plus loin.

En dehors de tous ces extrémistes de droite et de gauche, il y a encore, entre gens de bon sens et de bonne foi, matière à bien des divergences d'opinion en face de cas concrets comme les projets militaires du Conseil fédéral.

Des citoyens qui ne sont ni communistes, ni pacifistes à tous crins, ni défaïtistes, ont pu s'étonner que le Conseil fédéral présentât aujourd'hui un projet de réorganisation militaire, une augmentation du budget militaire et une demande de crédits extraordinaires importants pour le réarmement de notre infanterie et le développement de l'aviation. S'ils ont cru y voir une recrudescence de l'esprit belliciste et une contradiction avec l'œuvre de la Société des Nations, nous n'avons aucun droit de leur en faire un grief. Nous avons, par contre, nous qui sommes mieux renseignés, le devoir de leur démontrer qu'ils sont dans l'erreur.

Je concède tout d'abord qu'il y a, au moins en apparence, une coïncidence fâcheuse entre le dépôt de ces projets, la conclusion d'accords d'arbitrage et l'adoption par la Société des Nations du protocole de Genève.

Cette coïncidence est due, en bonne partie, à la lourdeur

bien connue de toute action bureaucratique et parlementaire, non seulement en Suisse, mais partout. Si notre machine administrative fonctionnait mieux, on aurait pu mettre sous toit les dits projets un, deux, peut-être trois ans plus tôt.

Je pourrais vous citer des articles que j'ai écrits dans la *Gazette de Lausanne* en 1919/20/21. Ils vous prouveraient qu'à ce moment déjà, on pouvait, en haut lieu, être au clair sur bien des points. Je ne veux pas entrer ici dans le détail des causes qui ont retardé la solution. Je n'en citerai qu'une : la démission éclatante, au printemps 1923, du principal artisan de nos réformes militaires, le colonel-divisionnaire Sonderegger, chef du service de l'état-major général.

D'autre part, il n'y a, à mon avis, aucune contradiction entre l'amélioration de notre armée et la conclusion de traités d'arbitrage. Cela ne sera le cas que lorsque nous en aurons conclu avec la Russie et l'Allemagne. Auparavant ce serait folie de négliger notre armée. La Russie actuelle nous en veut tout spécialement depuis la grève de 1918 et l'affaire Conradi. Quant à l'Allemagne, sa conduite envers la Belgique en 1914 démontre qu'elle n'est liée par aucun scrupule envers ses amis neutres.

Le protocole de Genève n'ayant aucune chance d'être adopté sans de profondes modifications, le Conseil fédéral a eu raison de ne pas se laisser influencer par lui.

Comme vous le savez et comme je l'ai déjà dit ce soir, la Suisse occupe dans la Société des Nations une situation spéciale, essentiellement ensuite de la Déclaration du Conseil de la Société, formulée à Londres le 13 février 1920 et dont je vais vous lire le texte, tel que je le trouve dans la brochure de M. Rappard :

« Le Conseil de la Société des Nations, tout en affirmant le principe que la notion de neutralité des Membres de la Société des Nations n'est pas compatible avec cet autre principe que tous les Membres de la Société auront à agir en commun pour faire respecter ses engagements, reconnaît que la Suisse est dans une situation unique motivée par une tradition de plusieurs siècles, qui a été implicitement incorporée dans le droit des gens ; et que les Membres de la

Société des Nations, signataires du Traité de Versailles, ont à bon droit reconnu par l'article 435 que les garanties stipulées en faveur de la Suisse par les Traités de 1815 et notamment par l'Acte du 20 novembre 1815, constituent des engagements internationaux pour le maintien de la Paix.

Les Membres de la Société des Nations ont le droit de s'attendre à ce que le peuple suisse ne veuille pas s'abstenir s'il s'agit de défendre les hauts principes de la Société. C'est en ce sens que le Conseil de la Société a pris connaissance des déclarations faites par le Gouvernement suisse dans son Message à l'Assemblée fédérale du 4 août 1919 et dans son Mémorandum du 13 janvier 1920, déclarations qui ont été confirmées par les délégués suisses à la réunion du Conseil et d'après lesquelles la Suisse reconnaît et proclame les devoirs de la solidarité qui résultent pour elle du fait qu'elle sera Membre de la Société des Nations, y compris le devoir de participer aux mesures commerciales et financières demandées par la Société des Nations contre un Etat en rupture de Pacte, et *est prête à tous les sacrifices pour défendre elle-même son propre territoire en toutes circonstances, même pendant une action entreprise par la Société des Nations*, mais qu'elle ne sera pas tenue de participer à une action militaire ou d'admettre le passage de troupes étrangères ou la préparation d'entreprises militaires sur son territoire. »

Je n'ai pas connaissance que le Conseil de la Société des Nations ait jamais donné une interprétation authentique de cette déclaration. Le Conseil fédéral l'interprète en ce sens que nous avons le *devoir* d'entretenir une armée capable de défendre notre neutralité. Il me semble difficile de trouver, de bonne foi, une autre interprétation.

En regard de cette obligation, imposée par la Déclaration de Londres, du 13 février 1920, le fait qu'en cette même année 1920 la Société des Nations a prié ses membres de ne pas augmenter leur budget militaire n'entre pas sérieusement en ligne de compte, à mon avis.

Il est parfaitement clair que ni la Société des Nations, ni aucun de ses membres n'a jamais considéré l'armée suisse comme un danger pour la paix du monde. Ce qui est dange-

reux, ce sont les armées permanentes *à gros effectifs de paix*, qui peuvent d'un jour à l'autre déchaîner une guerre d'invasion.

Notre armée de milices, à cadres de milices et à mobilisation relativement lente, est exactement l'opposé de ces armées-là. Adopter le système des milices suisses, c'est ce que la plupart des militaires bellicistes d'autres pays appelleraient désarmer.

Si donc la requête concernant la diminution des dépenses militaires nous a été adressée comme aux autres membres de la Société des Nations, ce n'est certainement pas nous qu'elle visait essentiellement.

Cela est bien prouvé par le fait que la Société des Nations n'a pas élevé la moindre protestation lorsque notre budget militaire a passé de 52 millions en 1920 à 75 millions en 1921 et s'est maintenu depuis lors entre 75 et 80 millions.

Je crois fermement que le Conseil de la Société des Nations enregistrera sans émotion la nouvelle que ce chiffre a été porté à 83 ou 84 millions pour 1925, et qu'il fera de même si ce budget passe, en 1926 ou 1927, à 90 ou même 100 millions.

La Société des Nations ne saurait d'ailleurs protester sans se mettre en contradiction flagrante avec sa déclaration du 13 février 1920. Si elle voulait être parfaitement logique, elle devrait bien plutôt inviter la Suisse à éléver des fortifications sur ses frontières les plus menacées et à entretenir une petite armée permanente pour garantir ces frontières contre une attaque brusquée.

Elle ne l'a pas fait. Elle n'a demandé de précisions sur nos armements que pour ses annuaires statistiques et s'est contentée des chiffres parfois sujets à caution qu'on lui a fournis.

Il y aurait peut-être — j'insiste sur peut-être — intérêt à sonder officiellement, ou officieusement, sur ce point les organes compétents de la Société des Nations.

En attendant, il paraît naturel de croire que la Société non seulement approuve, mais désire que nous prenions les mesures nécessaires pour mettre notre armée à même de remplir l'obligation imposée par la Déclaration de Londres. Nous devons donc admettre que la Société des Nations est d'accord avec les grandes lignes des projets militaires *actuels*

du Conseil fédéral. Par conséquent notre Association doit les appuyer. Ce n'est pas à elle d'éplucher les détails de ces projets et de rechercher si l'on aurait pu faire un peu mieux avec un peu moins d'argent. C'est aux techniciens militaires du Département militaire fédéral de fixer ces détails. Ils n'ont peut-être pas eu partout la main heureuse. Personnellement, j'aurais plus d'une critique de détail à faire à leurs projets. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ce soir. Cela c'est l'affaire des commissions des Chambres fédérales qui, vous le savez, n'ont proposé que des modifications insignifiantes au projet de réorganisation présenté par le Conseil fédéral en 1924.

J'ai insisté ci-dessus sur le mot *actuel*. J'ai en effet rappelé plus haut qu'une partie des conseillers techniques de notre Département militaire fédéral appartiennent à la catégorie des « bellicistes de droit divin ». Il se pourrait que, dans l'exercice de leur sacerdoce, ces prêtres du dieu de la guerre se laissent entraîner un peu loin et entraînent le Département militaire fédéral, le Conseil fédéral et les Chambres fédérales à leur suite.

Pour le moment, ce n'est nettement pas le cas. Le chef actuel de notre Service d'état-major est un homme qui a le sens des réalités. Le chef du Département militaire fédéral, ancien Directeur des finances du canton de Berne, est d'une économie proverbiale.

Je rappelle cependant que le général Wille a écrit, il n'y a pas si longtemps, que le grand danger pour la Suisse était l'impérialisme français et qu'il fallait tendre *toutes nos forces* pour y résister. J'ignore quel écho ont eu ces phrases au sein du Conseil fédéral, mais il suffirait qu'un adepte de cette théorie devînt chef du Département militaire pour que le danger se précisât.

Si quelque futur chef de l'état-major ou du Département militaire fédéral est atteint de mégolomanie belliciste, il sera temps pour l'Association de la Société des Nations d'intervenir et elle aura beau jeu pour le faire, car la mégolomanie se traduira nécessairement par des demandes de crédits militaires de l'ordre « mégalo » auxquelles le bon sens populaire s'opposera.

Actuellement, je le répète, nous pouvons être tranquilles sur ce point.

En somme, que se passe-t-il actuellement dans ce domaine? Voici :

Le Conseil fédéral a présenté, le 6 mai 1924, aux Chambres fédérales un projet d'*arrêté fédéral sur l'organisation de l'armée* (revision de l'arrêté fédéral du 6 avril 1911).

Dans son message du 6 mai 1924 le Conseil fédéral avisait les Chambres que cette nouvelle organisation entraînerait pour une période de plusieurs années, dès et y compris 1925, une augmentation budgétaire d'au moins 4-5 millions. Qu'en outre, il déposerait des demandes de crédit spéciales pour deux améliorations reconnues indispensables : l'*introduction du fusil-mitrailleur* et le *développement de l'aviation*.

Les Chambres ont voté l'augmentation de budget pour 1925 et ont adopté, le 18 décembre 1924, avec des modifications insignifiantes, l'arrêté fédéral proposé.

En février 1924 tous les journaux ont été avisés et ont avisé le public que les crédits spéciaux pour le *fusil-mitrailleur*, 16,5 millions, répartis sur 4-5 ans, seraient demandés prochainement.

Je ne sais rien de positif au sujet des crédits pour l'aviation, il y a lieu de supposer qu'ils seront du même ordre de grandeur.

En somme, les mesures proposées par le Conseil fédéral et déjà en partie adoptées par les Chambres auront pour résultat de porter à un chiffre de 90-100 millions, pour une période de durée incertaine, l'ensemble de nos dépenses militaires arrêté depuis quelques années à 80 millions. Donc, augmentation de 10-20 millions de dépenses militaires par an, aussi longtemps que l'état actuel de l'Europe ne subira pas de changement essentiel.

Pour déterminer l'attitude à prendre vis-à-vis de ces nouvelles charges, jetons d'abord un coup d'œil en arrière.

Nous vivons actuellement sous le régime de l'*organisation militaire de 1907*, qui découle elle-même de celle de 1874, la première organisation sérieuse d'une armée fédérale.

A ce moment, déjà, on était fort préoccupé d'avoir non seulement une armée forte, mais aussi — je dirais presque

surtout — une armée bon marché. Les commissions des Chambres siégèrent de longues semaines à Murren, dans l'Oberland bernois. Il faut lire les procès-verbaux de cette conférence de Murren pour se faire une idée de l'importance qu'y joua l'établissement du premier budget militaire fédéral. On employa tous les expédients pour le maintenir pendant quelques années au-dessous de 12 millions. Evidemment 12 millions valaient alors plus qu'aujourd'hui, mais non moins évidemment on ne peut pas instruire, équiper et maintenir une armée à ce prix. Aussi, les quelques années de bluff écoulées, le budget atteignit-il bientôt le double de la somme primitive.

Lorsqu'en 1907, on refondit l'Organisation militaire de 1874, qui avait fait son temps, le budget approchait de 30 millions.

De nouveau, une grande conférence siégea, à Langnau cette fois. De nouveau elle se préoccupa de faire bon et bon marché. Dans l'Organisation militaire de 1907, on s'attacha à ne pas dépasser sensiblement les 30 millions. Cela dura quelques années. Puis la mobilisation inattendue de 1914 trouva notre armée avec un budget d'environ 40 millions et bien, bien des lacunes dans son instruction et son équipement. Les millions économisés mal à propos furent alors dépensés au décuple ou même plus. Chacun sait aujourd'hui que, si notre armée maintint si longtemps à grands frais en 1914 de gros effectifs sur des frontières que personne ne menaçait, ce fut essentiellement pour parfaire leur instruction insuffisante. Le rapport du général Wille ne laisse aucun doute à ce sujet.

Il y a lieu de remarquer ici que les grosses dépenses de matériel, réarmement de l'infanterie ou de l'artillerie, par exemple, ont toujours fait l'objet de demandes de crédit spéciales, non comprises dans les 12, 30 ou 40 millions. Malgré cela, notre armée surprise en plein réarmement de l'infanterie manquait de bien des matériels en août 1914.

Le régime des 40 millions, ou de 45-50 avec les crédits spéciaux, n'était donc en aucune façon un régime de luxe, mais au contraire un régime de stricte économie.

Notre armée n'ayant pas eu à se battre et n'ayant joué

dans la guerre mondiale qu'un rôle d'épouvantail, il est difficile d'apprécier sa valeur intrinsèque en août 1914. Son moral était bon, et c'est déjà beaucoup.

On peut cependant affirmer que ni son instruction ni son matériel n'étaient absolument satisfaisants.

Donc, pour avoir au début d'un conflit futur éventuel, une armée à la hauteur de sa tâche, il nous faut prendre les chiffres d'avant-guerre, ramenés à l'index actuel du prix de la vie, comme des minima et non des moyennes ou des maxima.

En d'autres termes, si nous voulons avoir une armée digne de ce nom, il nous faut au moins doubler les dépenses militaires d'avant-guerre, c'est-à-dire compter avec un budget normal d'au moins 80 millions et 10-20 millions annuels de crédits spéciaux. Faire moins c'est jouer aux soldats: mieux vaudrait supprimer l'armée que l'anémier par un budget insuffisant.

Je suis arrivé depuis longtemps à cette conclusion. Mes articles de la *Gazette* de 1920/21 en font foi. Et je m'y tiens.

J'ai eu à ce sujet, en 1920, une polémique avec le colonel, aujourd'hui colonel-divisionnaire Sarrasin. Ce dernier, se basant sur des considérations économiques, avait écrit dans la *Revue militaire suisse* qu'il fallait se contenter d'un budget de 40 millions. Je lui ai répondu dans la *Gazette de Lausanne* en exigeant 80-100 millions.

Pour bien comprendre cette polémique, il faut se remettre dans la situation d'alors. La période de guerre avait coûté très cher. La Caisse fédérale était à sec, il fallait à tout prix faire des économies ; il était assez naturel d'en chercher sur le budget militaire. C'est ce qu'on fit ; le Conseil fédéral proposa pour 1920 un véritable budget de misère de 48 millions. C'était à peine de quoi payer le personnel permanent et le papier des bureaux. Les Chambres en eurent tellement le sentiment qu'elles portèrent le chiffre à 52 millions, correspondant à environ 26 millions d'avant-guerre. Pour y arriver, on avait réduit les cours de répétition à une seule classe d'âge et diminué le recrutement.

De ces deux mesures, toutes deux illégales, la première pouvait se justifier du fait que l'armée ayant fait plusieurs centaines de jours de service actif de 1914 à 1918, la suppres-

sion d'un cours de répétition ne tirait pas à conséquence.

La diminution du recrutement était plus grave. Elle s'opéra de deux façons ; d'abord par un recrutement plus sévère, ensuite en portant, à titre d'essai, l'âge du recrutement de 19 à 20 ans.

En 1913, on avait instruit 22 538 recrues. Pendant la guerre, on força le recrutement, on atteignit 28 000. Après la guerre, au lieu de revenir au chiffre normal de 22 500, on serra la vis et n'accepta que 16 000 hommes en 1920. Depuis lors on est remonté peu à peu à 20 000. Aujourd'hui enfin, on propose de revenir pour 1925 à 22 500 !

Par toutes ces mesures on économisa dans les années 1920-24 environ 50 millions. Mais cette économie ne pouvait être que temporaire à moins de modifier la loi de 1907. Il en fut fortement question ; on parla d'augmenter la durée des écoles de recrues et des cours de répétition ; on parla encore de bien d'autres choses. Finalement, tout se tassa et le Conseil fédéral se décida à laisser intacte la loi de 1907 et à modifier seulement l'arrêté du 6 avril 1911 sur l'organisation des troupes, qui se base sur l'article 52 de la loi.

Entre temps, le bon sens, et l'état moins désespéré de la caisse, avaient amené le Conseil fédéral et les Chambres à reconnaître que, pour remettre en vigueur ladite loi, il fallait, bon gré mal gré, tabler sur un budget annuel d'environ 80 millions. Seulement aux Chambres on disait : au plus 80, tandis que j'avais dit : au moins 80. Nous eûmes alors, à force de rognures, des budgets de 75, 77, 78, 79 millions.

Aujourd'hui, le bon sens et la Caisse fédérale étant, paraît-il, décidément en progrès, le Conseil fédéral s'est enhardi à avouer qu'il ne pouvait pas, avec 80 millions par an, appliquer intégralement la loi de 1907, et en même temps apporter à notre armée les améliorations que les expériences de la guerre mondiale — qui commencent, elles aussi à se tasser — proclament non pas désirables mais indispensables.

Pour moi, tout cela est plus clair que de l'eau de roche. Le seul reproche que je ferais au Conseil fédéral c'est d'avoir mis si longtemps à s'en apercevoir ou à oser le dire au peuple.

Je conclus donc que, nous, Association suisse pour la

Société des Nations, nous devons savoir gré aux Chambres d'avoir voté l'arrêté proposé par le Conseil fédéral, ainsi que l'augmentation budgétaire de 3-4 millions demandée pour 1925.

Nous devons aussi accueillir favorablement la demande de crédit spécial de *16,5 millions* pour l'introduction du *fusil-mitrailleur*, si la justification technique en est faite.

Nous n'avons pas les moyens, ni matériels, ni financiers, pour augmenter sensiblement notre artillerie. Nous devons, par conséquent, à notre infanterie, c'est-à-dire à la masse de notre peuple, de lui donner un armement qui soit *à peu près* l'équivalent de celui de l'infanterie contre laquelle elle peut avoir à lutter. Je dis *à peu près*, car l'infanterie de nos voisins a encore bien d'autres armes : lance-mines lourds et légers, fusil-lance-grenades, chars d'assaut, etc., objets de luxe que nos finances ne nous permettent pas.

Nous devons réserver notre opinion sur les demandes de crédit futures, comme je l'ai expliqué plus haut. Si le Conseil fédéral ne nous demande dans un avenir prochain rien d'autre qu'un crédit modeste pour le développement de notre aviation militaire, nous devrons également l'appuyer sans réserve.

Toutes les autorités en la matière sont d'accord pour proclamer que l'aviation ne peut être combattue efficacement que par l'aviation. Donc, il nous en faut, et nous avons du personnel excellent. Malheureusement le matériel est très cher et cela peut nous mener loin. Réservons donc notre opinion définitive jusqu'à ce qu'on nous soumette un projet ferme.

Dans les propositions actuelles du Conseil fédéral il n'y a rien qui dénote une recrudescence du bellicisme. Elles ne sont inspirées que par la volonté de mettre notre armée à même de remplir l'obligation contractée le 13 février 1920. Ces propositions sont conformes à l'honneur et à l'intérêt de la Suisse, de l'Europe et de la Société des Nations.

Il est donc du devoir de notre association et de ses membres d'approuver et d'appuyer les propositions actuelles du Conseil fédéral tout en réservant leur opinion sur les propositions futures.

* * *

Permettez-moi, en terminant, de relater un petit incident personnel, qui m'a fortement impressionné. Au mois de juin dernier, prenant part à un cours tactique d'officiers à Lausanne, je me trouvais seul au Signal de Morrens, que la plupart de mes auditeurs connaissent sans doute. Je contemplais le magnifique panorama que vous connaissez et qui était mon champ de bataille fictif.

Un vieux paysan, un outil sur l'épaule, s'approche de moi et cherche à savoir ce que je fais là. J'essaie de lui expliquer ce que c'est qu'un cours tactique, mais il m'interrompt pour dire : « Tout ça, ça ne sert à rien. Nous sommes trop petits. En cas de guerre, nous serions vite écrasés quand même. C'est du temps et de l'argent perdus ».

Je veux lui expliquer que nous ne serons pas seuls, que si l'un nous attaque, l'autre viendra nous aider, et ainsi de suite. Mais il me répond : « Ah, vous croyez ! Eh bien, moi, je crois plutôt qu'ils s'entendront pour nous partager. »

Et il s'éloigne en répétant : Tout ça ne sert à rien.

Et pourtant ce vieux paysan n'avait l'air ni d'un mauvais citoyen ni d'un imbécile. Par qui avait-il été catéchisé ? Je l'ignore, mais ses propos, tenus au lieu qui vit naître Davel, démontraient clairement que la mentalité défaitiste a fait plus de progrès dans nos campagnes qu'on ne le croit généralement.

Contre cette mentalité-là il est de notre devoir de réagir ; non seulement moi comme militaire, mais nous tous comme citoyens suisses et citoyens de la Société des Nations.

On ne peut le répéter assez haut : Si nous maintenons la bonne santé morale de notre peuple, et la préparation morale et matérielle de notre armée ; si nous consentons les sacrifices indispensables pour cela, nous ne serons pas écrasés dans la prochaine guerre.

Ce serait le cas, évidemment, si la supposition simpliste de mon vieux paysan se réalisait et si nos voisins s'entendaient pour nous partager. C'est bien improbable, mais ce n'est pas absolument exclu, puisque c'est arrivé jadis à la Pologne.

Mais notre cas est bien différent du sien ; la Pologne du XVIII^e siècle, dans laquelle régnait un grand désordre, était à la fois un danger et une tentation pour ses voisins.

Nous risquerions d'être dans ce cas, si nous négligions notre armée, en violation des engagements pris à Londres. Si nous tenons nos engagements, nous pouvons compter à coup sûr sur l'appui moral de la Société des Nations et sur l'appui matériel de l'un ou l'autre de ses membres.

Cet appui forcera peut-être notre adversaire à renoncer à ses projets. Au pire, il ne pourra employer contre nous qu'une faible partie de ses moyens, obligé qu'il sera de tourner le gros de ses forces contre l'adversaire plus puissant.

La disproportion des forces ne sera donc pas écrasante ; elle le sera d'autant moins que nous avons un allié en notre terrain, si différent des plaines française, allemande ou italienne, et auquel notre matériel et nos méthodes de combat sont mieux adaptés que ceux de nos voisins.

Si la prochaine guerre n'arrive jamais, ce que nous souhaitons tous, alors mon paysan aura tort et son argument n'aura pas plus de valeur contre nos institutions militaires que ceux dont j'ai déjà démontré l'inanité. L.

